

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations



Conseil Communautaire

ᄀᄀᄀᄀᄀᄀᄀ

Séance du Jeudi 11 Juin 2026 à 18h00

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le cinq juin deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le cinq juin deux mille vingt-six.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du même code.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260611-D2026-6-5-3d-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2026

Publication : 19/06/2026

**Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.**

**Date de convocation :  
5 juin 2026**

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 46

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 3

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres absents : 5

**Objet : Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD 14) – Point d'Accès au Droit – Désignation d'un représentant de l'Intercom de la Vire au Noireau à l'Assemblée Générale**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Valérie CATHERINE				X	
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE					X
Mme Sandrine PARISY			M. Sylvain DELANGE		
M. Hervé PONDEMER	X				
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Arnaud BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jérémy MORU	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaïne MARIE	X				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
Mme Vanessa LARCHER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Anthony LEROYER	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
M. Christophe ENGUEHARD	X				
Mme Noémie ESNOULT	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
M. Sylvain LEROYER	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
Mme Anita GUILLOUET	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL	X				
Mme Sandrine LEPETIT			M. Edward LAIGNEL		
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD					X
Mme Caroline TORTORICI	X				
M. Frédéric TREFEU					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Frédéric BROGNIART					X
Mme Noëlle BRU	X				
M. Romain LE MOAL	X				
M. Patrice LEPAINTEUR	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Mathilde SOINARD	X				
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Eddy COUTARD	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	X				
Mme Maryse DUVAUX	X				
M. Corentin GOETHALS			Mme Marie-Ange CORDIER		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
Mme Marie-Line GUEDJ	X				
M. Sébastien LEBRUN	X				
M. Michel LELARGE	X				
Mme Hélène LEPRINCE	X				
M. Patrice MARCHAND	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
M. Alexandre PORÉE	X				
Mme Martine ROBBES	X				
M. Jacques SALLARD	X				
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>	<b>55</b>				
<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>46</b>				
<b>Quorum</b>	<b>28</b>				
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>	<b>49</b>				

**Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, donne lecture du rapport suivant :**

L'Intercom de la Vire au Noireau est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, en matière d'actions sociales d'intérêt communautaire. A ce titre, elle apporte son soutien au point d'accès au droit situé au Tribunal d'Instance à Vire Normandie.

Le Conseil départemental de l'accès au droit du Calvados offre, dans les lieux accessibles à tous, des services permettant l'information générale des personnes sur les droits et les obligations, l'aide dans l'accomplissement de toutes les démarches en vue de l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation de nature juridique et l'assistance au cours de procédures non juridictionnelles, la consultation en matière juridique, l'assistance à la rédaction et à la conclusion des actes juridiques.

Une permanence est tenue par le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD 14) à Vire Normandie, 4 rue Raymond Berthout.

Ainsi :

Vu les dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu des dispositions de l'article L5211-2 du même code, concernant la désignation de membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Considérant que conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) applicable à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1 :

*Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.*

**Et faisant suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il est proposé au conseil communautaire de procéder à la désignation d'un représentant de l'Intercom de la Vire au Noireau appelé à siéger au sein de l'assemblée générale du groupement d'intérêt public du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Calvados.**

**A fait acte de candidature : Mme Maryse DUVAUX**

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide, pour cette désignation, de ne pas procéder au vote à scrutin secret.**

**Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats.**

- Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

**Cette seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir, Mme Maryse DUVAUX est ainsi désignée pour siéger au sein de cette instance.**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS  
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau [https://www.vireaunoireau.fr/rubrique/actes administratifs](https://www.vireaunoireau.fr/rubrique/actes-administratifs), le : 1 9 0 6 2 6